

# Barpi : vingt ans d'accidents industriels

*Créé en 1992 à Lyon, le Barpi avait pour première mission de mettre sur pied une base de données des accidents technologiques et de l'alimenter au fil de l'eau, en s'appuyant aussi bien sur l'Inspection des installations classées que sur les entreprises. 20 ans et 40 000 accidents plus tard, quelles sont ses perspectives ?*

**F**acteur de progrès indéniable, le retour d'expérience est exploité depuis de nombreuses années dans les secteurs technologiques en pointe en matière de sécurité tels que l'armement, l'aéronautique, le nucléaire puis l'espace ; des secteurs sensibles qui consacrent des moyens considérables à l'analyse des événements, accidents mais aussi incidents et simples écarts sans conséquences, survenant quotidiennement en leur sein.

Pour assurer un suivi efficace des risques technologiques et des possibilités d'accidents, mieux les appréhender mais également mieux connaître les limites des mesures de prévention, de mitigation et d'intervention, l'action administrative ne peut s'affranchir d'une étude aussi systématique que possible des accidents et incidents significatifs impliquant des installations et équipements industriels.

## Le choix d'une structure dédiée en France

Après les accidents majeurs du début des années 80 (Mexico, Bhopal...), un groupe de travail sur la prévention des risques industriels, présidé par le général Férauge et créé en 1984 à la demande du gouvernement français, conclut que la France doit en particulier mieux organiser le retour d'expérience après accidents.

La question du gestionnaire du dispositif à installer s'est ensuite posée face à la lourdeur de la tâche à accomplir. L'analyse systématique des accidents pouvait effectivement être envisagée dans le cadre d'une structure extérieure à l'administration : groupement professionnel,

organisme para-public, association... de nombreuses expériences dans ce domaine s'étant déjà soldées par un échec !

Des échanges entre candidats potentiels, syndicats professionnels et de salariés, experts et l'administration conduisent rapidement à abandonner l'idée d'une association administration/industriels, nombre d'entités n'étant pas prêtes à mettre dans un « pot commun » les enseignements tirés de leurs propres accidents. Une préférence des professionnels pour un service d'État permet finalement d'obtenir un consensus, celui de renforcer l'analyse des situations accidentelles en créant une structure spécifiquement chargée du retour d'expérience au sein de la DPPR, devenue depuis la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) du ministère du Développement durable. Cette direction anime en effet l'Inspection des ins-

tallations classées (IIC), en charge du contrôle des établissements industriels. L'IIC dispose de la légitimité pour mener les investigations techniques nécessaires au rassemblement des informations, tout en offrant l'indépendance, ainsi que les garanties prévues par la loi de protection du secret industriel ; des conditions impératives pour la participation effective des professionnels concernés.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1992, le Bureau d'analyse des risques et pollutions industriels (Barpi) est donc créé avec cinq agents. Il est décentralisé à Lyon, auprès de l'une des plus importantes Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire), mais aussi dans une région à forte implantation à la fois d'établissements industriels et d'activités de recherche et développement en matière d'appréciation ou de « maîtrise » des risques ; la double

C'est à la suite d'accidents majeurs comme celui d'Union Carbide à Bhopal que la France décide de mieux organiser le retour d'expérience après accidents



© PETER KEMP / SIPA

volonté d'une structure proche du terrain et au contact direct du tissu industriel était ainsi confirmée.

## 1992 – 2001 : la montée en puissance

Ces dix premières années sont consacrées à organiser le retour d'expérience des accidents impliquant les Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Les missions du Barpi sont, dès sa création, articulées autour de quatre axes :

- collecter, centraliser et analyser les données relatives aux accidents ;
- constituer un pôle de compétences pour soutenir la politique générale de prévention des risques technologiques ;
- apporter un appui à l'inspection notamment pour l'analyse d'événements importants ;
- diffuser des enseignements tirés de l'analyse d'accidents survenus en France ou à l'étranger.

La mise en œuvre des préconisations du rapport Férauge conduit d'abord à organiser un réseau de correspondants divers capable d'appréhender les données relatives aux accidents français, mais aussi étrangers pour disposer d'informations sur les aspects techniques, économiques, sociaux et environnementaux. Les actions menées à cet effet ont permis de sensibiliser de nombreuses organisations qui appréhendaient bien les bénéfices qu'elles pourraient tirer d'un dispositif organisé de retour d'expérience, mais mesuraient aussi les difficultés et réticences à communiquer les accidents les concernant, et d'initier les premiers partenariats.

Rassembler des informations n'était pas une étape facile et, de fait, les premières sources furent les services de secours, la presse... permettant déjà de disposer d'informations sur les circonstances, conséquences, causes, mesures d'intervention et dispositions correctrices pour certains accidents notables.

Dès l'origine, est également créée la base de données Aria (analyse, recherche et information sur les accidents) qui, comme son nom l'indique, cherche, au-delà de la description factuelle des accidents, à

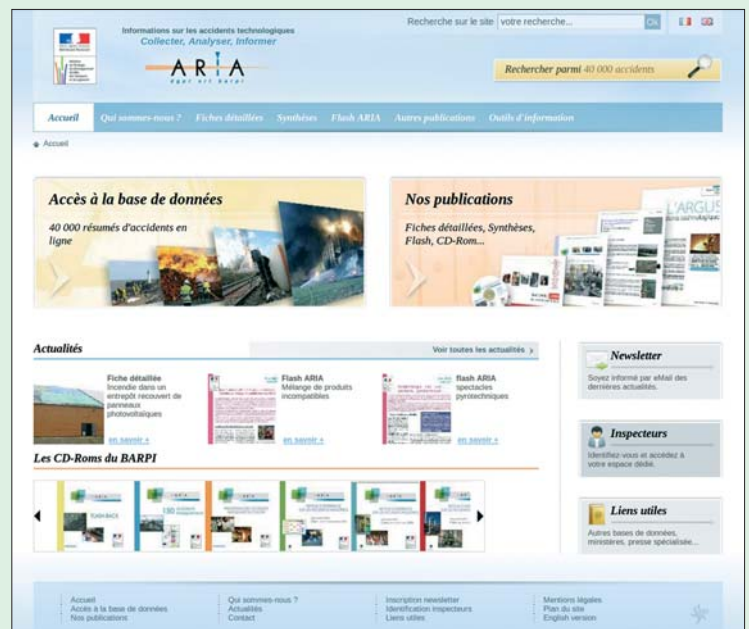
## ARIA : DE LA BASE AU SITE

Dans un double souci de transparence vis-à-vis du public et de meilleure réponse aux besoins des professionnels, le site Internet [aria.developpement-durable.gouv.fr](http://aria.developpement-durable.gouv.fr) propose en accès libre depuis juin 2001 des enseignements tirés de l'analyse d'accidents technologiques.

La description des événements constitue une part importante des ressources en ligne : déroulement des faits, conséquences, origines, circonstances, causes avérées ou présumées, suites données et enseignements tirés. Plus de 250 fiches détaillées et illustrées présentent des accidents sélectionnés pour l'ampleur de leurs conséquences ou l'intérêt particulier de leurs enseignements.

Des analyses diverses par thème ou par secteur industriel, incluant des recommandations techniques, sont aussi disponibles : chaufferies au gaz, destruction de déchets pyrotechniques, risque foudre, accidents en espace confiné, élevages...

Entièrement revu en 2010, ce site propose aujourd'hui les résumés de plus de 40 000 accidents accessibles via un moteur de recherche multicritères ; une recherche contextuelle permet également de trouver pages et documents liés à des mots-clés : réfrigération, chlore, foudre... Il donne la possibilité de s'abonner à une lettre d'information bimestrielle, publiée par le Barpi depuis fin 2009 et présente depuis 2011 des vidéos d'archives replaçant l'utilisateur en situation pour élargir les points de vue sur certains événements du passé.



proposer une méthode pour leur analyse systématique, afin d'en tirer des enseignements.

Tout en réalisant des extractions à la demande des bureaux spécialisés ou des industriels établissant des études de dangers réglementaires (jusqu'à plus de 1 200 demandes par an), des accords éditoriaux permettent parallèlement des publications régulières d'articles d'information ou d'analyse dans la presse spécialisée comme *Face au Risque*.

Des échanges réguliers avec l'IIC consolident le réseau d'information alimentant Aria, au bénéfice de toute l'inspection et de l'ensemble des acteurs. Ils permettent

aussi de diffuser régulièrement des éléments de retour d'expérience pour faciliter l'instruction de dossiers particuliers, contrôler des installations ou fournir ponctuellement, lors des enquêtes, données et analyses sur des accidents antérieurs ou des événements contemporains. Enfin, le premier séminaire de l'IIC française, qui voit le jour en 1995, évoluera pour devenir quelques années plus tard un séminaire européen en associant le réseau européen de l'inspection des installations industrielles (Impel). Loin d'être épuisées, certaines de ces voies ont poursuivi leur évolution et sont encore exploitées aujourd'hui.

## RETOUR D'EXPÉRIENCE : BILAN ET PERSPECTIVES

Les axes de progrès visés pour l'analyse et la valorisation du retour d'expérience sont de trois ordres :

- la recherche d'une meilleure appréhension et description des causes profondes des accidents, notamment en termes de facteurs organisationnels et humains ;
- l'intensification des échanges internationaux, bilatéraux ou avec les organisations européennes ou internationales ;
- l'exploration de nouvelles méthodes, passant par la diffusion de messages synthétiques et le renforcement des partenariats avec les industriels, pour faire parvenir le retour d'expérience jusqu'aux acteurs de terrain.

### Creuser les causes organisationnelles des accidents

De multiples causes sont souvent à l'origine d'accidents précédés de signes précurseurs et de défaillances élémentaires techniques ou organisationnelles plus ou moins apparentes et dont l'importance a été sous-évaluée. Il est maintenant bien établi que les facteurs organisationnels et humains sont déterminants dans une majorité des accidents, mais ce constat ne permet pas pour autant d'apporter une réponse opérationnelle en termes de prévention. Ainsi l'enjeu, en matière d'analyse des événements, est d'approfondir les investigations jusqu'aux causes profondes des accidents, qui recouvrent souvent des aspects organisationnels, sans s'arrêter aux premiers constats d'une défaillance technique (peut-être liée à un manque de surveillance ou de maintenance ou à un déficit d'analyse de risques ?) ou d'une « erreur humaine » (dissociable jusqu'à quel point de l'organisation du travail et de la préparation de l'activité ?).

### Intensifier les échanges internationaux

Le retour d'expérience n'est par essence pas limité au cadre national, et c'est la raison pour laquelle le Barpi s'est très tôt soucié de nouer des contacts avec les autres organismes étrangers ou internationaux actifs dans le domaine : office fédéral allemand de l'environnement exploitant la base de données Zema, Major Accident Hazards Bureau de la Commission Européenne exploitant la base de données Mars... Si ces contacts ont permis des échanges d'informations sur les accidents survenus à l'étranger et des discussions fructueuses sur les modalités de reporting, il apparaît maintenant souhaitable de développer la valorisation du retour d'expérience entre les différents gestionnaires de bases de données, ce qui suppose toutefois de dépasser la barrière de la langue et d'aller vers une généralisation de la mise à disposition des informations en anglais.

### Porter le retour d'expérience jusque sur le terrain

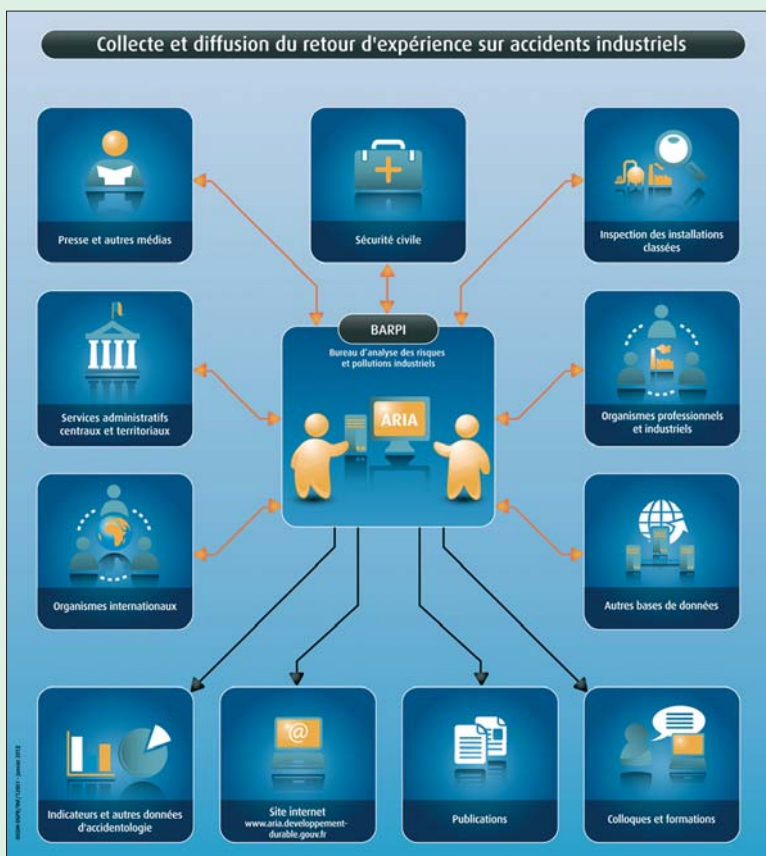
La mise en place en 2001 du site Internet Aria a constitué une évolution majeure en matière de transparence dans le domaine du risque industriel. Dix ans plus tard, le site, agréable, fonctionnel et doté d'un moteur de recherche performant, a acquis une bonne notoriété auprès des différentes catégories d'utilisateurs (professionnels et bureaux d'études, inspection, administration, grand public). On peut donc considérer qu'une réponse satisfaisante a été apportée à la question de la mise à disposition de tous d'informations de qualité sur le retour d'expérience des accidents industriels.

Mais dans un monde où l'information, notamment électronique, devient de plus en plus pléthorique, il ne s'agit plus seulement de mettre à disposition, mais bien d'assurer la promotion et la communication jusque sur le terrain, c'est-à-dire au cœur des entreprises et activités, des éléments de retour d'expérience mis en évidence. Une telle démarche comporte plusieurs volets. Tout d'abord, de nouveaux formats synthétiques, allant à l'essentiel pour toucher un maximum d'acteurs de terrain, ont vocation à être généralisés ; ainsi, depuis 2008, les *Flashes Aria* mettent en évidence, à partir de l'analyse de deux ou trois accidents récents et similaires, des risques génériques, interpellent les exploitants et proposent, par le biais d'un questionnement, de premiers éléments de réponse et de prévention.

### Travailler avec les entreprises

Ensuite, pour aller plus loin dans la démultiplication de la diffusion de l'information, la piste à privilégier consiste à travailler de concert avec les relais naturels d'information que sont, pour les entreprises, les syndicats professionnels, pour bâtir et mettre en œuvre des actions permettant de sensibiliser un maximum d'entreprises confrontées aux mêmes risques industriels. De tels partenariats paraissent d'ailleurs souhaitables aussi bien dans le cas des industries très organisées, certes déjà habituées à échanger entre elles mais pouvant bénéficier de la diversité des secteurs industriels couverts par Aria, que dans le cas d'entreprises de taille plus modeste, souvent sujettes à la répétition d'accidents aux causes similaires.

L'ambition est donc bien, après une première décennie pendant laquelle le retour d'expérience était disponible sur demande auprès du Barpi, puis une seconde qui a permis la mise à disposition de tous sur le site Aria des accidents recensés et des analyses, d'améliorer la diffusion proactive du retour d'expérience, pour tâcher de fermer, autant que faire se peut, la boucle du retour d'expérience.



## 2001 – 2012 : le temps de la communication

Au cours de cette nouvelle décennie, le Barpi va refondre son dispositif de collecte et d'analyse des accidents, améliorer et élargir la diffusion du retour d'expérience et se montrer force de proposition en matière de communication sur les incidents industriels. Renforcé en effectifs en 2004 après la catastrophe de Toulouse – concomitamment à l'avènement des pôles risques dans les Drire, futures Dreal, qui a permis de renforcer la collecte des données et le dialogue technique avec l'inspection – le Barpi connaîtra une autre évolution importante à partir de 2008 dans le cadre de la réorganisation du ministère.

### Informer la société civile

Depuis la tragédie de Toulouse en 2001, les impacts médiatiques des accidents industriels sont devenus plus importants : le public ne peut et ne veut plus ignorer les événements survenus sur les sites industriels, notamment sur les sites Seveso. Sur la base de ce constat, le ministère chargé de l'environnement

Synthèse éditée par le Barpi sur les accidents en espace confiné



Depuis l'accident d'AZF en 2001, le public veut connaître la nature des événements survenant sur les sites industriels ; le Barpi s'est alors associé à trois syndicats professionnels pour demander aux exploitants de sites Seveso d'informer rapidement les médias en cas d'incident

s'est associé, à travers le Barpi, à trois syndicats professionnels (UIC, Ufip, Gesip) pour proposer aux exploitants de sites Seveso, à compter de janvier 2007, une démarche proactive de communication à chaud en cas d'incident.

Cette démarche volontaire (sans contrainte réglementaire) consiste pour l'exploitant à envoyer, lorsque survient un événement sur son site, un communiqué de presse aux médias locaux, dans un délai assez court pour permettre la reprise de l'information dans leurs prochaines éditions. Sont concernés principalement les incidents ou accidents notables ou perceptibles à l'extérieur du site, ainsi que certains incidents riches en enseignements. La communication à chaud est une occasion précieuse de sensibiliser aux risques technologiques des interlocuteurs d'autant plus réceptifs que l'événement vient de se produire et n'a pas encore été chassé par une autre actualité. Elle complète l'exercice ultérieur de communication « à froid » – causes de l'événement déterminées après enquête, mesures correctives et préventives mises en œuvre – réalisé en Clic (Comités locaux d'information et de concertation) par l'exploitant.

Dans le contexte émotionnel moindre d'un incident de faible gravité, l'enjeu est de réaliser une communication « équilibrée » permettant, au-delà de l'écart ou du dysfonctionnement à l'origine de l'incident,

de valoriser le bon fonctionnement d'une barrière de sécurité ou de l'organisation des secours...

### Un champ d'investigations élargi

En cohérence avec le regroupement au sein de la DGPR en 2008 de l'ensemble des risques technologiques auparavant régulés et contrôlés par différents ministères, le Barpi a élargi ses missions en étendant progressivement son champ de collecte et d'analyse à l'ensemble des risques technologiques hors nucléaire. Au-delà des installations classées, le périmètre s'étend aujourd'hui au transport de matières dangereuses par route, fer, eau et canalisations, à la distribution et utilisation du gaz, aux équipements sous pression, aux mines et carrières, ainsi qu'aux barrages et digues.

Cet élargissement a vocation à améliorer la cohérence des actions de prévention dans tous ces domaines, via l'enrichissement mutuel des retours d'expériences. Il intervient à point nommé pour accompagner les nombreuses démarches transverses et de rapprochement qui ont été amorcées : mise en œuvre du plan de modernisation, concernant aussi bien les sites industriels que les canalisations, généralisation des études de dangers aux barrages et aux infrastructures de transport... ■

### Bureau d'analyse des risques et pollutions industriels